

ACTUALITE D'HENRI CAILLAVET
SCIENCES ET LIBERTES



ACTES DU COLLOQUE
22 JUIN 2016
Palais du Luxembourg

ACTES DU COLLOQUE

ACTUALITE D'HENRI CAILLAVET
SCIENCES ET LIBERTES

22 JUIN 2016

(14H-18H)

Palais du Luxembourg
(Salle René Coty)

Organisateurs du colloque :

Le groupe RDSE au Sénat

L'association Les Amis d'Henri Caillavet

SOMMAIRE

Programme du colloque Rappel	4
La voix et les mots d'Henri Caillavet... Radioscopie de Jacques Chancel (extrait)	5
Ouverture du colloque Jacques Mézard, Patrick Kessel	6
Table ronde 1 : Progrès scientifiques et rôle du politique Pierre-Charles Ranouil, Guillaume Lecointre, Jean-Pierre Changeux, Jean-Louis Touraine	9
Table ronde 2 : Libertés et contrôle de l'action publique Yves Tournois, Isabelle Falque-Pierrotin, Antoine Jardin, Françoise Laborde	16
Conclusion Jean-Michel Baylet	23

PROGRAMME DU COLLOQUE

14h00 Ouverture du colloque

- . Allocution d'accueil, **Jacques Mézard**, président du groupe Rassemblement démocratique et social européen au Sénat.
- . Portrait politique d'Henri Caillavet, **Patrick Kessel**, président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet.

14h30 1^{ère} Table ronde : Progrès scientifiques et rôle du politique

Modérateur : **Pierre-Charles Ranouil**, vice-président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet.

Les sciences et les techniques, porteuses d'immenses changements, n'ont jamais eu un impact aussi important dans la société et la gestion des affaires publiques. Légitimement préoccupés par les implications éthiques et sociales des avancées scientifiques, les politiques n'ont-ils pas un comportement frileux au regard de la demande citoyenne en quête de mieux-être ou de mieux vivre ? La science va-t-elle trop loin dans ses recherches pour améliorer les caractéristiques physiques et physiologiques de l'homme ? Ne faut-il pas rapprocher deux mondes, celui des scientifiques et celui des politiques, pour prendre en compte les aspirations de la société ? L'aventure de la science n'est-elle pas au cœur de l'aventure humaine ?

- . **Jean-Pierre Changeux**, neurobiologiste, professeur honoraire au Collège de France, membre de l'Institut.
- . **Guillaume Lecointre**, chercheur en systématique, professeur au Muséum national d'histoire naturelle, lauréat du Prix de la Laïcité 2009.
- . **Jean-Louis Touraine**, député PS du Rhône, professeur de médecine, président de France Transplant.

16h00 2^{ème} Table ronde : Libertés et contrôle de l'action publique

Modérateur : **Yves Tournois**, vice-président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet.

Dans un monde en profonde mutation, les citoyens sont en attente de libertés nouvelles alors que des menaces à l'unité de la République comme aux libertés fondamentales se profilent. La laïcité, principe de liberté pour vivre ensemble, n'est-elle pas remise en question par la montée du communautarisme ? Comment y remédier ? L'Internet, au cœur des libertés nouvelles, n'est-il pas malmené par les excès de « big data » mettant sous contrôle la vie privée des citoyens ? La société n'est-elle pas désormais sous surveillance ? Quels moyens de protection et quelles armes de défense disposent la France et l'Europe en ce domaine ? De manière générale s'agissant des libertés, l'action publique n'est-elle pas prise dans un tourbillon de restrictions et d'interdits ?

- . **Isabelle Falque-Pierrotin**, conseillère d'Etat, présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).
- . **Antoine Jardin**, spécialiste de la sociologie politique des quartiers populaires, ingénieur de recherche au CNRS, a collaboré à l'ouvrage de Gilles Kepel "Terreur dans l'Hexagone, genèse du djihad français" (Gallimard/décembre 2015).
- . **Françoise Laborde**, sénatrice PRG de la Haute-Garonne, vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat, vice-présidente de l'association Egalité Laïcité Europe, lauréate du Prix de la Laïcité 2012.

17h30 Conclusion

- . Discours de **Jean-Michel Baylet**, ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales, ancien président du PRG.

Modérateur du colloque : **Christian Durupt**, secrétaire général de l'association Les Amis d'Henri Caillavet

LA VOIX ET LES MOTS D'HENRI CAILLAVET...

Pour apprécier la force et la subtilité d'un discours, il faut entendre la voix de son auteur. Ceux qui ont connu Henri Caillavet ont encore en mémoire la puissance rocailleuse du timbre, le rythme toujours alerte du phrasé, la flamme du tribun, la passion de la liberté. Les autres, en écoutant sa voix et ses intonations, imagineront peut-être l'homme qu'il fut. Lui qui a toujours placé son enthousiasme au service de la raison et qui avait d'autant plus l'amour de la vie qu'il était conscient de sa propre finitude !

Le 15 avril 1976 (Valéry Giscard d'Estaing est président de la République et Jacques Chirac premier Ministre), **Henri Caillavet est l'invité de Radioscopie, émission de Jacques Chancel sur France Inter.**

Extraits :

Jacques Chancel : *Henri Caillavet, on sait vos mouvements d'humeur, et il ne vous déplait pas parfois de citer Démosthène, dans cette phrase surtout : « il est d'un bon citoyen de préférer des paroles qui claquent aux paroles qui plaisent » ? Mais vous, Henri Caillavet, vous claquez aussi les portes. Parlementaire d'opposition mais libéral de dialogue, maire de Bourisp dans les Hautes-Pyrénées, sénateur du Lot-et-Garonne, membre du Parlement européen, ancien ministre, vous avez quitté le groupe des radicaux de gauche pour ne pas avoir à soutenir un programme commun que vous jugez inactuel et parfois illusoire. En fait, vous êtes l'homme de nulle part, un clandestin. Peut-être une position avantageuse pour des combats futurs ?*

Henri Caillavet : *Monsieur Jacques Chancel, je suis un homme de partout, et je ne suis pas un clandestin. Je suis au contraire un homme assez voyant, j'entends par là, qui se bat à visage découvert. J'ai adhéré sincèrement au programme commun, parce que je pensais qu'on pouvait amender ce document et que le parti communiste avait quelque peu changé. Il était prévu dans le programme commun de la gauche que l'Europe serait protégée et que la Défense nationale ne mettrait pas en péril l'Alliance Atlantique. J'avais aussi pour allié le parti socialiste qui gérait, depuis la Libération, un certain nombre de municipalités, de conseils généraux avec des hommes politiques modérés, des indépendants. Monsieur François Mitterrand, dont j'apprécie la vive intelligence et le grand talent, a été ministre de gouvernements assez modérés, j'étais d'ailleurs à ses côtés ; je pensais que le parti socialiste était un parti social-démocrate.*

Et, lorsque j'ai débattu avec nos deux grands partenaires – car nous avons adhéré au programme commun sans le négocier, sinon il n'aurait pas été écrit de cette encre - lorsque nous avons dialogué, dis-je, j'ai constaté que le parti communiste ne voulait en rien modifier les propositions du programme commun. Et lorsque nous avons créé une commission de travail pour aborder l'analyse des propositions concernant l'Europe et la Défense nationale, je me suis rendu compte que les représentants du parti communiste entendaient aboutir à une sorte de neutralisme. Je m'en suis inquiété ; je l'ai dit à mes amis ; et j'ai pensé qu'il fallait exiger des précisions.

Quand je me suis tourné vers la parti socialiste, j'ai constaté que, loin d'être un parti social-démocrate, car sans doute poussé par son aile gauche, le CERES, le parti socialiste nous proposait un type de société autogestionnaire, c'est-à-dire marxiste. Je sais bien que le programme commun n'est pas un schéma de société marxiste, mais il est un corridor qui tend vers un type de société socialiste. C'est pourquoi, confronté à mon propre désarroi que j'ai fait partager à un certain nombre de mes amis, je suis parti, car je voulais rester fidèle à moi-même...

OUVERTURE DU COLLOQUE

Allocution d'accueil de Jacques Mézard

Président du groupe Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE) au Sénat

Une première réunion en hommage à Henri Caillavet ne pouvait être imaginée, selon Jacques Mézard, dans un autre lieu qu'au Sénat. Placé sous l'égide de la Gauche démocratique qui incarne (par-delà les appellations successives de cette formation politique) à la fois le Sénat de la République et la République, ce colloque a vocation à rappeler les combats d'Henri Caillavet et à en montrer toute l'actualité durant toute « sa longue et belle vie ». Combats actuellement partagés par Françoise Laborde et les membres du groupe parlementaire RDSE, lequel a parrainé « avec fierté » cette manifestation. Sans oublier d'évoquer quelques souvenirs partagés par son père Jean Mézard qui fut sénateur et par Henri Caillavet, deux hommes de liberté, ayant déposé et co-signé plusieurs propositions de loi de nature à promouvoir les idées de progrès au sein de la société française. Sans compter la force d'Henri Caillavet qui a su rassembler autour de lui des hommes et des femmes de sensibilité différente pour faire avancer la République.

Extraits :

...Dans le parcours d'Henri Caillavet, je privilégierai le mot de liberté. Ce n'est pas pour rien que nos grands ancêtres, les pères de la République, ont placé, en tête de la devise de la République, la liberté... Elle est fondamentale. Dans le programme du colloque, vous organisez une table ronde sur ce thème. Henri Caillavet a été constamment un homme attaché à cette valeur sans cesse à conquérir, même dans la difficulté d'être fidèle à cette valeur. La liberté, c'est souvent de savoir dire non, y compris de le dire à ses plus proches amis. C'était vrai quand il a pris la décision d'adhérer au Mouvement des Radicaux de Gauche. Ce fut encore plus vrai quand il a décidé de le quitter sans rien renier de ses convictions.

...On ne doit jamais transiger sur l'essentiel dans le combat politique. C'est la raison pour laquelle je suis heureux d'être aujourd'hui parmi vous. C'est aussi, dans la continuité de cette tradition, le même combat que nous menons ici avec notre groupe. Celui de savoir dire non, y compris au gouvernement que nous avons aidé à mettre en place.

...Avec Henri Caillavet, vous allez parler d'avenir, d'innovation, d'anticipation. C'est la marque des grands politiques. Ceux qui gouvernent simplement dans la réactivité, ceux qui ne sont capables que de réagir à l'opinion publique, aux difficultés du moment, sont de mauvais guides, quelles que soient leurs étiquettes ! Aujourd'hui l'exemple et la pensée d'Henri Caillavet devraient inciter nombre de responsables politiques à réfléchir davantage à ce qu'est l'intérêt de la République plutôt qu'à leurs propres intérêts.

... Henri Caillavet a su anticiper sur des questions sociétales fondamentales. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des difficultés considérables, comme en témoignent les combats que nous menons, Françoise Laborde et notre groupe parlementaire, sur la laïcité, notamment : qui aurait dit, il y a encore quelques années, que nous serions obligés de revenir à des luttes dures face à l'obscurantisme ! Pour l'anecdote, j'ai fait rechercher un discours de Nasser dans lequel il explique pourquoi il a rompu avec les Frères musulmans. A une question du chef des Frères musulmans qui lui demandait de faire voiler toutes les femmes égyptiennes, Nasser l'interpelle, dans un rire général, en lui disant : « Mais toi, ta fille est à la faculté de médecine et elle ne porte pas le voile ! Et moi tu voudrais que je fasse porter le voile à des millions de femmes égyptiennes ».

...Il est grave qu'en France ce combat en faveur de la laïcité soit encore à l'ordre du jour... Dans ce domaine comme dans d'autres, Henri Caillavet ne transigeait pas ; il était sans concession en faveur de l'avortement comme du droit de mourir dans la dignité, pour ne citer que ces deux exemples.

... Ces combats, nous sommes fiers de continuer à les mener non seulement en souvenir d'Henri Caillavet mais surtout en fidélité à la force de conviction qui a animé sa vie et son parcours politique.

Portrait politique d'Henri Caillavet par Patrick Kessel

Président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet

Le combat mené par Henri Caillavet jusqu'à 99 ans en faveur de l'émancipation de l'homme s'est toujours inscrit dans la modernité. Fidèle défenseur de la philosophie des Lumières et de l'universalisme des principes fondateurs de la République, Henri Caillavet était doté d'une intuition de l'avenir peu commune, guidé et animé par la volonté d'instaurer une société plus juste et plus éclairée. C'est pour honorer sa mémoire et faire vivre ses idées, rappelle Patrick Kessel, qu'a été créée en 2014 l'association Les Amis d'Henri Caillavet. Laquelle a bénéficié, pour l'organisation de ce colloque, du parrainage et du soutien actif du président Jacques Mézard, sénateur du Cantal et de Françoise Laborde, sénatrice de la Haute-Garonne ainsi que du concours de personnalités de premier plan, qui ont accepté de s'associer à cette manifestation : Jean-Pierre Changeux, Guillaume Lecointre, Jean-Louis Touraine, Isabelle Falque-Pierrotin, Antoine Jardin. Sans oublier le ministre Jean-Michel Baylet qui clôturera la manifestation et Laurent Huberson, auteur d'une biographie inédite, inscrivant judicieusement le parcours politique d'Henri Caillavet dans l'histoire de la IV^e et de la V^e République. Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés.

Extraits :

... Résistant, juriste, député, ministre, sénateur, Henri Caillavet appartient à cette avant-garde qui prit la mesure des révolutions techniques, technologiques et scientifiques, lesquelles se déroulent sous nos yeux et bouleversent la vie des hommes. Peut-être davantage que la découverte du feu ou l'invention de l'écriture ! Il comprit la dimension des prodigieuses découvertes dans les domaines du vivant, de la biotechnologie, de l'informatique, qui désormais touchent l'homme dans sa vie quotidienne comme dans sa dignité ou dans l'exercice de ses libertés.

... L'homme avance à pas de géant sur la voie de la connaissance du cerveau et de l'univers ? Encore faut-il s'assurer que ces découvertes soient mises au service de l'humanité toute entière et non pas pour le seul bénéfice de quelques privilégiés et qu'elles ne soient pas instrumentalisées par des totalitarismes anciens ou nouveaux. Le monde orwellien est désormais de l'ordre du possible. Tel est l'un des enjeux que notre colloque se propose d'aborder.

... La vie publique d'Henri Caillavet commence en 1936 quand, au péril de sa vie, il transporte des armes en Aragon pour les républicains espagnols, après le coup d'état des généraux franquistes. Après avoir été mobilisé en 1939, son engagement dans la résistance lui vaudra d'être arrêté et interné. Au lendemain de la Libération, il est élu à l'Assemblée sous l'étiquette "radical". Il a 32 ans. Dès lors commence sa vie de pourfendeur des préjugés et des obscurantismes, de conquérant des libertés nouvelles. A l'Assemblée nationale sous la IV^e République, au Sénat sous la V^e République, il n'a de cesse de multiplier les propositions de loi, pas moins d'une trentaine, pour élargir le champ des libertés et faire progresser la dignité humaine. Ainsi il intervient en faveur de l'insémination artificielle, du divorce par consentement mutuel, des régimes matrimoniaux, de l'interruption volontaire de grossesse - il soutiendra en 1974 le projet de Simone Veil -, des greffes d'organes et de leur prélèvement (une loi porte son nom), de la dépénalisation de l'homosexualité, du droit de choisir

sa mort. Henri Caillavet avait compris que les politiques sont souvent en retard sur la société civile et sur les avancées de la science et des techniques.

... Plusieurs fois ministre sous les gouvernements de René Mayer et de Pierre Mendès-France, opposant au retour du général de Gaulle en 1958, il redeviendra parlementaire en 1967, mais cette fois au Sénat. Il sera l'auteur d'une proposition de loi sur la proportionnelle municipale que la gauche en 1981 reprendra intégralement.

... En 1983, il quitte le Parlement et entame une nouvelle vie à la tête ou au sein d'organismes comme la Commission pour l'indépendance et le pluralisme de la presse, la Commission Nationale de l'informatique et des libertés, le Comité Consultatif National d'Ethique. Désigné par François Mitterrand, il contribue à promouvoir, notamment au sein du CCNE, les évolutions technologiques et scientifiques dans le respect de la dignité et de la liberté de l'homme. Dans le même temps, il milite en faveur du droit de mourir dans la dignité (ADMD), dont il assume la Présidence. Pour autant l'idée ambitieuse de choisir sa mort n'a toujours pas abouti !

... Henri Caillavet sera de tous les combats en faveur des libertés qui lui vaudront l'opposition de ceux qui refusent aux êtres humains le choix de leur destin et la maîtrise de leur corps.

... De tous ses engagements, la laïcité constitue la clé de voûte. Il dénoncera tous les textes qui, de la loi Marie-Barangé en 1951 à la loi Carle sous le précédent quinquennat, ont contourné le principe de séparation des églises et de l'Etat et d'accroître les financements publics aux écoles confessionnelles privées. "Notre idéal laïque républicain a été ébréché, sinon parfois bafoué depuis la Libération par trop de ministres de l'Education Nationale, de droite comme de gauche", déclarait ainsi l'ancien sénateur du Lot-et-Garonne, conseiller général d'Astaffort et maire de Bourisp (Hautes-Pyrénées).

... C'est donc tout naturellement qu'en 1994, au moment de la première affaire du voile, il répond favorablement à mon invitation et participe avec d'éminentes personnalités à la création du Comité Laïcité République : "La laïcité seule possède la vertu de rassembler les Hommes et les peuples" disait-il.

... Cet engagement humaniste et républicain, Henri Caillavet l'a cultivé également tout au long de sa vie dans les diverses Loges auxquelles il appartient. Franc-Maçon, 33° au Grand Orient de France, il en paya le prix puisqu'en 1940 il fut, comme d'autres, arrêté et empêché d'exercer dans la fonction publique. N'oublions jamais que les décrets antimaçonniques furent pris par Pétain avant même les décrets antisémites ! Plus tard, il fonda la fraternelle parlementaire avec Paul Ramadier, ancien Président du Conseil.

... Alors que l'universalisme des Lumières et les principes fondateurs de la République sont ouvertement contestés par la montée des revendications communautaristes, par la banalisation de l'extrême-droite, que la République se fragmente, que la bête immonde aux visages multiples se révèle encore féconde, l'engagement d'Henri Caillavet apparaît particulièrement visionnaire. Notre association n'a pas d'autre but que de poursuivre son combat au service de l'émancipation, toujours inachevée, de l'humanité.

TABLE RONDE 1 : PROGRES SCIENTIFIQUES ET ROLE DU POLITIQUE

Modérateur : Pierre-Charles Ranouil

Vice-président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet

Si on ne présente plus les trois personnalités qui ont accepté de participer à cette première table ronde, il n'est pas neutre, au regard de nos débats, d'en rappeler leurs origines. Le professeur Changeux vient du Collège de France, institution créée sous la Renaissance, le professeur Lecointre du Muséum national d'histoire naturelle, organisme porté par les Lumières, et le professeur Touraine, connu pour ses travaux sur l'immunologie et les greffes d'organes, de la Faculté de Médecine de Lyon, fille de la III^e République naissante.

Il reviendra au professeur Lecointre d'intervenir le premier pour nous dire quelle est la place de l'homme dans le vivant. Puis le professeur Changeux évoquera des idées actuellement très discutées, pour ne pas dire à la mode, du transhumanisme et s'interrogera sur l'homme : celui-ci peut-il être augmenté ? Enfin, le professeur Touraine qui, lui, a plutôt l'habitude de réparer, nous dira comment le politique doit, à partir des avancées extraordinaires de la science, tirer parti, pour la bonne gestion de la cité, des progrès techniques et scientifiques.

Une table ronde cadrée de telle façon que trois scientifiques vont successivement parler d'origine, d'augmentation et de réparation !

Guillaume Lecointre

Chercheur en systématique

Professeur au Muséum national d'histoire naturelle

Partant de l'homme et de la façon dont il se conçoit lui-même, il convient de rechercher comment les fondements essentiels de la science peuvent inspirer le politique. Une telle approche conduit à s'interroger sur la façon dont les scientifiques conçoivent la place de l'homme parmi la biodiversité.

Partant du principe qu'il peut y avoir une phylogénèse de l'humain (étude des relations de parenté entre les êtres vivants), il est aisé de dégager une figure géométrique avec un axe vertical séparant, à gauche, les stades simiesques et, à droite, le stade humain. Reconnaisant que cette figure, à laquelle il n'adhère pas, présente bien des défauts, Guillaume Lecointre souligne néanmoins qu'elle constitue une aide pour comprendre comment nos concitoyens appréhendent leur rapport à la nature. Une figure qui renvoie à une logique de coupure : le propre de l'homme étant de se définir et de se valoriser face à un animal qui, lui, n'est jamais défini !

Et Guillaume Lecointre de souligner que ce rapport à la nature procède d'un héritage des religions monothéistes (dissociation de l'esprit du corps, le corps de l'homme n'étant jamais considéré comme une valeur positive, celui de l'animal encore moins, et moins encore celui du singe). Il en résulte qu'affirmer dans une classe devant des élèves que l'homme est un singe ou un animal, insertion scientifique pourtant exacte (l'homme porte les caractères qui définissent les singes et l'animal), ne saurait emporter spontanément l'adhésion de la majorité d'entre eux.

Cette logique de coupure est entretenue le plus souvent, ajoute Guillaume Lecointre, par certains medias et intellectuels, lesquels oublient qu'entre les humains et nos cousins, le plus proche le chimpanzé et les plus lointains le gorille et l'orang-outan, il y a partage et ce, par delà les différences !

Extraits :

... Les scientifiques pensent le rapport aux singes en termes d'emboîtement. C'est vrai de toutes les classifications qui s'expriment aujourd'hui en partage et non pas en différence. En résumé, la logique scientifique dit : ce n'est pas parce que vous êtes un animal parce que vous avez du collagène (argument qui justifie « la boîte animale »), que ça vous empêche d'être un humain parce que vous avez un langage articulé. Il n'y a pas de coupure, il n'y a pas de rupture, les boîtes s'emboîtent dans les boîtes ! Donc les humains sont bien des animaux et les humains sont bien des singes.

... Donc premier élément de réflexion, les sciences biologiques (les sciences de la classification) incitent nos petits dans les écoles élémentaires à penser l'humain, à se penser dans le monde naturel en termes de partage et non pas en termes de différence. Une réflexion féconde que cette logique de partage qui devrait s'inscrire dans l'espace politique.

Après avoir insisté sur la notion de partage de nature à inspirer les politiques, Guillaume Lecointre entend mettre en lumière tout ce qui fonde la légitimité des savoirs scientifiques. Au collège ou au lycée, cette légitimité est encore à expliciter. Les enseignants du secondaire sont, en effet, confrontés à des contestations qui ne sont pas toujours revendicatives et à des questions posées sur la science par des élèves qui reçoivent parfois des réponses contradictoires. Alors, qui dois-je croire ? Face à une telle situation, il y a lieu, selon Guillaume Lecointre, de réarmer le corps enseignant pour le faire bénéficier d'un socle épistémologique, permettant d'expliquer que l'espace scolaire doit être aussi un espace de science. Condorcet, homme des Lumières, n'avait-il pas prévu d'enseigner les sciences à l'école ?

Extraits :

... Je propose des éléments de pédagogie en kit, de l'épistémologie de combat dans un cadre didactique et politique. On peut se demander quels sont les critères simples qui peuvent distinguer les savoirs des croyances religieuses et des opinions. Je propose deux critères qui peuvent être combinés : est-ce qui est dit est dit à titre collectif ou est-ce qui est dit est dit à titre personnel (premier élément) ? ; est-ce qui est dit est légitime par principe d'autorité ou est-ce qui est dit est légitime parce que l'on sait le justifier rationnellement (second élément) ?

... Les savoirs scientifiques ne sortent pas de la tête d'un seul homme, sinon ils restent mort-nés. Pour qu'un savoir scientifique rentre dans le champ de la connaissance objective, il faut qu'il ait été corroboré par des observateurs indépendants. Par ailleurs, la science est le seul endroit dans la société où on ne demande pas de croire. Il faut distinguer la croyance religieuse qui repose sur un principe d'autorité et la croyance en la compétence d'un scientifique. Même si croire est une posture personnelle, quand je m'en remets à l'avis d'un physicien des particules, je lui fais confiance, sachant que les connaissances scientifiques sont des éléments périssables. C'est ce qui fait leur légitimité. Ce qui est dit par les scientifiques est valable pour tous à un moment donné, mais peut être remis en cause demain. La science procède d'un universalisme non dogmatique.

... L'enseignement des sciences à l'école n'est pas évident. Il y a des pays où des pans entiers de la science ne sont pas à l'ordre du jour des programmes. Un programme scolaire est un acte politique noble par excellence. L'éthique scientifique est propice à l'éclosion du citoyen tel que le prévoyait Condorcet.

En conclusion, deux réflexions s'imposent : la logique du partage peut être féconde pour l'action des hommes publics et plus généralement pour alimenter le débat dans l'espace public ; la pédagogie du savoir scientifique peut aider les enseignants à mieux faire face aux contestations portant sur les contenus des programmes scolaires.

Jean-Pierre Changeux

Neurobiologiste

Professeur honoraire au Collège de France

Membre de l'Institut

En propos liminaire, Jean-Pierre Changeux fait part de son admiration et de son amitié pour Henri Caillavet qu'il a rencontré au Comité Consultatif National d'Éthique. Par-delà des différences bien naturelles, il met en avant une communauté de pensée et souligne le modèle que représente, à ses yeux, Henri Caillavet bien qu'il soit un politique et lui un scientifique. A preuve que ces deux univers peuvent débattre et se comprendre pour le bien de l'humanité.

Qu'est-ce d'ailleurs que le bien de l'humanité ? Une question majeure renvoyant à une autre question : « la vie bonne » qu'est-ce que c'est ? N'est-ce pas « vivre en interactions sociales dans le cadre d'institutions justes » ? Une conduite éthique ou une conduite immorale n'est-elle pas toujours un phénomène social, selon Jean-Pierre Changeux ? Il cite Judith Butler, philosophe américaine, qui s'interroge sur le « comment mener une vie bonne dans une société mauvaise ? ». Il cite également Günther Anders, penseur allemand, élève d'Heidegger, premier mari d'Hannah Arendt, qui, dans son ouvrage « L'obsolescence de l'homme » s'intéresse aux conséquences d'Hiroshima, autrement dit, aux conséquences de ce que l'homme produit ou fabrique, à la compréhension de ses propres actes au risque de ne plus les reconnaître et devenir ainsi aveugle et irresponsable.

Pour Günther Anders, l'immoralité réside dans le manque d'imagination et dans l'absence d'intérêt pour le savoir scientifique et technologique. Un propos à tenir devant les hommes politiques. Une maxime à laquelle adhère Jean-Pierre Changeux qu'il exprime autrement : « Elargi ta capacité de représentation afin de savoir ce que tu fais ». C'est bien un principe d'éthique qui guide son propos sur « L'homme augmenté ».

Extraits :

... Il y a une très grande divergence de positions dans notre pays et dans le monde entre l'approche éthique de la science et le transhumanisme, promotion de l'amélioration de la condition humaine à travers toutes les technologies du vivant, comme l'élimination de la vieillesse, l'immortalité (la vie sans fin), l'augmentation artificielle des capacités intellectuelles, physiques ou psychologiques. Faire un surhomme, construire artificiellement un surhomme qui vive 300 ans... Quand on entend certains dirigeants de grandes compagnies comme Google et autre... c'est un projet qui peut être considéré comme réaliste.

... Alors que peut-on opposer à ce projet ? Le scientifique qui croit évidemment à la science sans limite dira : pourquoi pas le transhumanisme ! Faisons tout ce qu'on peut pour améliorer l'homme ! Il y a une autre alternative que je vous soumets : « la vie bonne », « la bien vivre », « la santé avec et pour les autres dans des institutions justes » selon la formulation de Paul Ricœur qui est aussi celle de philosophes humanistes non croyants comme Anders. Donc, le bonheur dans la convivialité, le goût pour la réflexion, les œuvres de longue haleine, la culture, la vie spirituelle laïque, quitte à consentir à ce que demeure du fragile dans l'humain. L'espèce humaine est vulnérable. Elle a quelque chose de fragile. Faut-il supprimer cette fragilité ou vivre avec elle en trouvant les moyens de vivre mieux ? Ce sont des choix de vie, des choix de société. Soit une société « du toujours plus » (discours entendu outre-Atlantique et en Angleterre) avec, comme finalité, les bénéfices financiers, la longévité, la

compétition, la concurrence, une ambition mortifère alors que 90 % du reste du monde vit dans la pauvreté. Soit une société qui inscrit l'innovation technologique dans le cadre d'une humanisation tournée vers la dimension symbolique et culturelle de « la vie bonne » et des « institutions justes ».

... Les nouvelles technologies connaissent un développement extraordinaire. On construit des machines qui ressemblent au cerveau, dotées d'une faible consommation d'énergie, d'une résistance à l'erreur... En bref des robots qui remplacent l'homme... Des robots qui changent, transforment les marchés et la politique dans la mesure où leurs vitesses de réaction ont des accélérations fulgurantes par rapport à celles du cerveau de l'homme. Alors que le cerveau de l'homme est lent et fonctionne à la vitesse du son, l'ordinateur est rapide et fonctionne à la vitesse de la lumière. Formidable différence ! Il y a désormais des combats d'ordinateur à Wall Street pour évaluer les marchés financiers sans intervention humaine. Demain, il sera dans le domaine du possible (même si ce n'est pas encore fait) de construire une machine qui simule les performances du cerveau de l'homme.

Et Jean-Pierre Changeux de s'interroger sur ce monde nouveau où l'homme serait remplacé par des robots, où le travail disparaîtrait. Veux-t-on ce monde de machines ? Quelle peut être notre réflexion éthique en ce domaine ?

Extraits :

... En 2010 tous les deux jours, avec les nouvelles technologies des données de masse, les « big data », ce sont environ quelque cinq exaoctets de données numériques qui étaient enregistrés, soit autant qu'entre le début de la culture humaine et 2003. Une augmentation vertigineuse d'informations accumulées et stockées ! En 2025, il pourrait y avoir 100 milliards d'objets connectés.

... Donc nous entrons dans un monde où le cerveau de l'homme ne sait plus trop quoi utiliser tant il est confronté à d'immenses possibilités. Son rôle est à redéfinir. La question de la maîtrise des données de masse pêche actuellement par insuffisance de réflexion. On peut être légitimement préoccupé par le vol de nombreuses données médicales. Selon les services secrets américains, près d'un million de données d'origine américaine seraient passées en Chine. Ces données piratées seront-elles utilisées en faveur d'une médecine du futur, d'une médecine pour tous, d'une médecine égalitaire répartie à travers le monde ? Personnellement j'ai des doutes !

... Pour autant certaines perspectives ouvertes par les innovations technologiques peuvent évidemment et fort heureusement avoir des aspects intéressants. Je pense, par exemple, au fauteuil roulant piloté par des ondes cérébrales. Mais je pense aussi à d'autres initiatives plus problématiques : le drone de combat qui s'appelle neurone et qui fait la gloire de la France alors qu'il est onéreux (600 millions d'euros) et peut-être dangereux pour l'humanité !

... Je terminerai par le cerveau. Le cerveau augmenté avec la thérapie génique (ça marche mais les résultats sont limités), avec les simulations cérébrales (des interventions qui ne sont jamais anodines), avec les drogues (des effets secondaires extrêmement graves). Le coût des pathologies du cerveau dans trente pays européens (160 millions de personnes concernées) a été évalué à 790 milliards d'euros en 2010, et depuis lors il n'a pas cessé d'augmenter.

A qui profitent les progrès technologiques, s'interroge en conclusion Jean-Pierre Changeux ? Force est de constater que l'analyse historique montre que les inégalités s'accroissent au rythme du développement technologique (Thomas Piketty). Autant dire qu'un tel constat pose naturellement une question éthique. Comment faire en sorte qu'il y ait une répartition équitable des progrès techniques et scientifiques dans le monde ? Et si le cerveau doit naturellement être amélioré dans le cas où le patient est souffrant, un danger ne guette-t-il pas l'humanité toute entière dès lors que se développe, avec l'accord ou la complicité silencieuse des politiques, l'utilisation des technosciences pour « augmenter l'homme » qui n'en a pas besoin ?

Jean-Louis Touraine
Député PS du Rhône
Professeur de médecine
Président de France Transplant

Après avoir dit le grand plaisir qu'il a de participer à ce colloque en hommage à Henri Caillavet, lequel a toujours su concilier éthique et engagement sociétal dans ses initiatives législatives, Jean-Louis Touraine rappelle que la question de la relation du politique et de la science n'est pas nouvelle. Déjà, dans l'Antiquité, le rapport du philosophe au responsable de la cité était posé, et à partir du XIXe siècle, le scientifique qui a pris, en ce domaine, la place du philosophe, inspire la réflexion de l'homme politique. Pour autant, il ne doit en aucun cas, selon lui, décider à sa place. A chacun son rôle. A cet égard, des cours de sciences à l'ENA, s'il y en avait, permettraient de façonner le raisonnement rigoureux de nos futurs responsables politiques confrontés aux progrès scientifiques !

Extraits :

... Pour revenir sur cette question du progrès scientifique, au cœur de la réflexion d'Henri Caillavet, il est clair que le progrès n'est pas seulement au cœur de l'aventure humaine. Il est au centre de l'aventure de toutes les formes du vivant. Le vivant est inspiré par le besoin de progrès. Celui qui voudrait contrarier ce progrès irait à l'encontre d'une loi fondamentale de la nature, de la biologie. Le conservatisme, l'immobilisme, la peur du progrès ne sont pas raisonnables dans la mesure où ils ne s'inscrivent pas dans l'aventure du vivant qui s'est développée à la surface de la terre. S'il y a lieu de combattre les conservatismes, les immobilismes, les peurs, les frilosités, pour autant il faut accompagner ces progrès d'une réflexion éthique et d'un encadrement législatif. Quand je dis éthique, parlons plus spécifiquement de bioéthique. Quelle est cette science née au XXe siècle ? La bioéthique résulte des progrès scientifiques qui sont en perpétuels mouvements. Il n'y a pas une bioéthique qui est universelle, car elle est régulièrement remise en question au fil du temps. Elle pose, au surplus, des questions de nature différente selon les continents.

... Dans l'encadrement éthique de la science, il faut toujours y placer une dose importante de liberté, de respect des libertés. Avant tout mettre en avant la liberté de pensée : c'est le refus des a priori, des vérités absolues, des vérités révélées. Et ceci nous conduit à combattre tous les créationnistes, « intelligent design », les obscurantistes ... qui représentent tous des obstacles aux progrès raisonnables. Henri Caillavet donnait, à cet égard, un exemple lumineux en sachant conjuguer précisément et très précocement le progrès, l'éthique et la liberté, les trois devant aller de pair.

Et Jean-Louis Touraine de prendre cinq exemples pour illustrer son propos, trois directement inspirés des réflexions conduites par Henri Caillavet et deux autres relevant de questions plus contemporaines.

Extraits :

... D'abord, les prélèvements d'organes. Ils se posent au quotidien car il y a davantage de malades en attente de greffes que d'organes disponibles ; or dans la réalité, il y a beaucoup plus d'organes disponibles que de besoin, et Henri Caillavet avait déjà conduit cette réflexion en inventant la modalité du « consentement présumé » et c'est ainsi qu'il l'exprimait : « Je postulais la fraternité en proposant la présomption de don. Plutôt, en effet, que d'être contraint à solliciter, avec des résultats aléatoires, l'autorisation d'un ou des membres de la famille de prélever un organe en vue d'une greffe, je demandais que, sauf refus explicite du défunt, le prélèvement sollicité par le docteur fût de droit. Pour moi, cette procédure, cette novation juridique devait exprimer le sentiment d'altruisme qui reste lové dans le cœur des hommes responsables et civilisés." Tout est dit dans ces quelques mots.

La loi, à l'origine de laquelle a été Henri Caillavet, a permis le développement de la transplantation. Malheureusement des dérives se sont produites, accompagnées d'initiatives malencontreuses du législateur...Progressivement on a demandé l'avis des proches, et le prélèvement n'était plus fait, même si le donneur potentiel avait sur lui une carte de donneur appartenant à une association !

... Une telle situation a justifié que l'année dernière nous fassions ajouter à la loi santé un article (qui sera en vigueur en 2017) revenant à l'inspiration même d'Henri Caillavet sur le don d'organe : « Tout le monde est un donneur potentiel sauf si une personne a fait la démarche pour exprimer son refus ».

... Deuxième exemple, la fin de vie. Nul n'ignore l'engagement d'Henri Caillavet contre l'acharnement thérapeutique qui, à l'époque, était mal reçu, mal perçu par de nombreux médecins (la mort est un échec) et surtout son combat en faveur du droit de mourir dans la dignité dont il a présidé l'association. Henri Caillavet disait : « il faut pouvoir aider une personne à accomplir sa volonté de mourir quand elle se trouve au terme d'une maladie incurable » Une idée toujours d'actualité. Des progrès modestes ont été accomplis avec la nouvelle loi. Pour autant nous ne sommes pas encore au terme de cette évolution. Nous devons aboutir à une aide active à mourir dans des conditions encadrées pour les personnes en fin de vie dès lors qu'elles le désirent. Selon l'INED, il y aurait de 3 000 à 4 000 personnes qui bénéficieraient par an dans les hôpitaux publics français d'une intervention pourtant illégale ! Notre arsenal législatif est en retard sur la société et sur la volonté de nos contemporains. Il faudra corriger cela dans les prochaines années.

... Troisième exemple, la lutte contre les discriminations portant sur l'orientation sexuelle. Henri Caillavet était déjà un défenseur résolu du respect des orientations sexuelles, luttant contre toutes les formes de préjugés qui touchent les homosexuels, les transsexuels. Il aura fallu plusieurs décennies pour parvenir à des avancées législatives (Le mariage pour tous, notamment). Au-delà des aspects juridiques, il y a encore des efforts à faire dans notre société pour surmonter les réserves, les préjugés, les ostracismes dans ce domaine.

... Quatrième et cinquième exemples, la recherche sur les embryons et les cellules souches. C'est une évolution récente sur le plan législatif et en même temps heureuse car, enfin, on met l'embryon humain au même niveau de considération que le fœtus humain, le nouveau né, l'enfant, l'adulte, alors que dans le passé il y avait une sorte de sacralisation de l'embryon humain : on n'avait le droit ni de l'étudier ni de le traiter ni de le considérer en définitive comme un être humain. Aujourd'hui l'embryon s'inscrit dans cette chaîne, et la recherche sur l'embryon comme sur les cellules souches sont devenues possible. Parallèlement se développent des réflexions sur la PMA (procréation médicalement assistée), la GPA (gestation pour autrui), et se pose également la question du droit des enfants (vivant en France) dont les parents ont été bénéficiaires d'une GPA, certes interdite en France mais pratiquée dans certains pays. Le législateur s'adapte ou est contraint de s'adapter. Dernier point, la génétique, avec l'évolution prochaine d'une médecine prédictive et d'une médecine préventive en tenant compte de la connaissance du génome humain de chacun d'entre nous. Il faut aussi évoquer les perspectives bénéfiques d'allongement de la durée de la vie en bonne santé. A cet égard il vaudrait mieux s'occuper d'hyperhumanisme plutôt que de transhumanisme.

... Sur ces questions, la préoccupation éthique doit nous inspirer. Aujourd'hui, la thérapie génique est une pratique courante, et cela permet de guérir différentes maladies, du déficit immunitaire à des maladies d'hématologie, à des maladies cérébrales... En revanche cette pratique est interdite, pour des raisons de bioéthique, au niveau des cellules germinales, celles que nous transmettons à nos enfants, car ce serait une modification de l'espèce humaine...Peut-être, ces techniques utilisées couramment sur l'animal pourront-elles un jour être proposées à l'homme. Faudra-t-il ou non les accepter ?

Concluant son propos, Jean-Louis Touraine estime que les progrès de la science ouvrent des perspectives enthousiasmantes pour le bénéfice de l'homme. Il ne faut pas les redouter mais faire preuve de prudence ; ne pas hésiter parfois à recourir à des moratoires et mettre toujours en place un encadrement éthique en le faisant dans un esprit humaniste.

Débats (Table ronde 1)

Les échanges avec la salle ont essentiellement porté sur l'utilisation des progrès scientifiques et le financement de la recherche pharmaceutique.

Une participante estime que le transhumanisme est déjà à l'œuvre dans de nombreux domaines pour améliorer le bien-être des personnes et surmonter des handicaps. Elle cite notamment l'exemple d'un enfant de six ans devenu le premier patient français à recevoir une prothèse de main imprimée en 3D. Et elle ajoute que « l'homme augmenté », à l'instar de la religion, peut donner à l'humanité l'espoir de vivre « une vie dans l'au-delà sur terre » !

Jean-Pierre Changeux ne peut que donner son adhésion à l'exemple cité. Il rappelle que les progrès de la science sont au service de l'humanité et que la médecine a vocation à intervenir dans le cadre de pathologies. Il souligne que le transhumanisme lui fait effectivement penser à une religion, car il s'agit d'un dogme, celui de la vie éternelle, dont les tenants ne mesurent pas les conséquences.

Et il soumet de nouveau à la salle un questionnement fondamental. A quoi sert la science ? Comment avoir une réflexion éthique sur le sujet de l'homme augmenté ? Peu d'hommes politiques s'intéressent, selon lui, à cette question. Comment mieux répartir les progrès scientifiques à travers le monde ? Henri Caillavet, lui, avait une perception universaliste de l'éthique, ajoute-t-il. Qui tire bénéfice des nouvelles technologies ?

A une question posée sur le coût des médicaments en général, Jean-Pierre Changeux s'insurge contre le comportement des laboratoires lesquels n'investissent plus, faute de rentabilité immédiate, dans la recherche sur le cerveau. Rien, ajoute-t-il, sur la maladie d'Alzheimer qui a pourtant un coût social gigantesque. A ce sujet, il réitère son idée de créer une Fondation mondiale du médicament qui aurait un statut privé, disposant de fonds collectés tant auprès des Etats que des mécènes, n'ayant évidemment aucune vocation commerciale, et dont la gestion serait assurée par des scientifiques et des personnalités compétentes.

Il ne peut que déplorer le peu d'échos de cette idée qui permettrait pourtant d'entamer le pouvoir exorbitant des grands groupes pharmaceutiques.

TABLE RONDE 2 : LIBERTES ET CONTROLE DE L'ACTION PUBLIQUE

Modérateur : Yves Tournois

Vice-président de l'association Les Amis d'Henri Caillavet

Abordons la seconde table ronde pour évoquer les « prémonitions » d'Henri Caillavet quant à l'évolution de la société dans le domaine des libertés et la réaction du politique confronté aux attentes citoyennes. Homme de liberté, Henri Caillavet était en cela le continuateur d'une pensée de Lamartine : « Je suis concitoyen de tout homme qui pense : La liberté, c'est mon pays ». Au-delà de cette simple affirmation, on peut se demander si la liberté absolue n'est pas un danger ? Si la liberté n'impose pas, dans son expression, des limites, des possibilités de contrôle ? Entre la liberté et la sécurité, quelles garanties pour la société et pour l'individu ?

Nous aurons trois interventions successives. D'abord, Isabelle Falque-Pierrotin parlera des évolutions de la CNIL et des problématiques actuelles liées à l'essor fulgurant de « big data » et de l'Internet. Ensuite, Antoine Jardin dressera un constat sociologique des dérives communautaristes qui ébranlent le vivre ensemble dans notre pays. Enfin, Françoise Laborde évoquera le rôle du politique en qualité de force de propositions et rappellera les différentes initiatives qu'elle a prises, lesquelles s'inscrivent dans le droit fil de la pensée et l'action d'Henri Caillavet.

Isabelle Falque-Pierrotin

Conseillère d'Etat

Présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Membre de la CNIL lors de sa création en 1978, Henri Caillavet est revenu, rappelle Isabelle Falque-Pierrotin, au sein de cet organisme dans les années 1990 pour un second mandat. Si la CNIL actuelle est en filiation avec la CNIL initiale, elle est en complète métamorphose en raison du bouleversement de l'environnement. Instituée pour protéger l'individu des grands fichiers publics, la CNIL intervient désormais non plus à l'ère des fichiers mais à l'ère de la donnée, laquelle est partout, sert à tout et à tous (individus, entreprises, acteurs publics). Et la présidente de la CNIL de préciser que la donnée est désormais au cœur de notre société numérique, de notre société digitale et qu'elle a, au surplus, une valeur économique qu'elle n'avait pas en 1978.

Extraits :

... Ce nouvel environnement a plusieurs conséquences pour la CNIL. La première est que nous sommes soumis à une pression quantitative considérable. Quelques chiffres : aujourd'hui nous avons 8 000 plaintes, l'année dernière nous avons 6 000, en 1994 il y en avait 1 800 ; nous avons plus de 500 contrôles par an, en 1994 il y en avait 40 ; aujourd'hui le nombre d'agents est de 200, alors que dans les années 1990 il étaient une quarantaine/une cinquantaine ; nous avons lancé l'été dernier (sans aucune publicité) un petit service (un bouton, un simple clic) « Besoin d'aide » sur notre site Internet, qui reçoit chaque jour entre 700 et 1 000 demandes. Cet univers des données concerne effectivement tout le monde, et le régulateur doit répondre à cette pression quantitative.

... De ce fait, et c'est la seconde conséquence, le métier de la CNIL est en train d'évoluer. Un métier construit largement hier sur une démarche administrative. Un métier aujourd'hui de régulateur. La CNIL est chargée de trouver des équilibres entre des libertés qui ne sont pas nécessairement convergentes : la liberté de l'industrie, la liberté des individus à avoir une liberté d'expression... le tout devant être concilié avec la protection des données personnelles. C'est, par conséquent, un gigantesque changement.

... Alors, les principes de 1978 restent-ils ou non des principes pertinents ? Ma réponse est oui. A cela quelques exemples. D'abord le principe de finalité (on collecte une donnée pour une finalité précise) : il est considéré par les tenants actuels du « big data » comme un principe non pertinent, car dans les données de masse, on collecte à l'aveugle, on croise, et on voit in fine si ça a du sens, la finalité dès lors se déduisant du traitement, même si le propos doit être nuancé... Ensuite le principe de proportionnalité : il est fondamental, et il l'a été encore récemment dans toutes les positions, adoptées par la CNIL, relatives au renforcement des moyens des Services de sécurité français. Nous avons appliqué la règle : sécurité, liberté, garanties. Il est parfaitement légitime d'assurer la sécurité de notre pays, et que cette sécurité nécessite aujourd'hui de nouveaux moyens pour les services de sécurité. Ces moyens, nous allons les étudier, mais tout nouveau moyen devra être équilibré, proportionné avec de nouvelles garanties.

... Pour autant, même si ces principes sont pertinents, de nouvelles questions difficiles depuis 1978 se posent, et elles ne sont pas actuellement totalement résolues. La première question concerne l'irruption de la souveraineté nationale. En 1978, la question ne se posait pas, la loi s'appliquait sur le territoire français. Dans l'univers numérique qui est le nôtre aujourd'hui, la souveraineté nationale est largement contestée par certains acteurs qui viennent sur notre territoire collecter des données de citoyens européens et qui veulent s'affranchir dans le même temps de la loi nationale. La France et l'Europe cherchent à regagner de la souveraineté par rapport à ces grands acteurs mondiaux.

... Pour répondre à une telle situation, il y a un effort considérable qui sera apporté par le règlement européen, le nouveau cadre juridique qui va se substituer en 2018 à l'actuelle directive de 1995. Ce nouveau cadre que dit-il ? La loi européenne sera applicable à tout acteur qui collecte des données, les traite en ciblant un citoyen ou consommateur européen. C'est une manière de reprendre la main et dire à ces grands acteurs mondiaux : en venant sur notre territoire, vous collecterez désormais des données à nos conditions, c'est-à-dire en respectant la loi européenne. Une façon nouvelle d'affirmer une souveraineté nationale ou européenne sur un territoire numérique qui, lui, est mondial.

... Autre difficulté qu'il faut aujourd'hui résoudre concerne l'équilibre entre l'individu et le reste (acteurs professionnels, publics, privés). L'individu est désarmé... Il ne lit pas les conditions générales d'utilisation des services auxquels il recourt... Ainsi il abandonne une partie de ses droits, de son pouvoir. Il y a une attente sociale, une forte demande de rééquilibrer le rapport entre l'individu et celui qui collecte de la donnée. Si rien n'est fait, nous serons tous dans la situation d'Edward Snowden (décrite il y a 2 ans), c'est-à-dire être un objet dans l'univers numérique ! Là aussi le règlement européen innove et apporte des droits nouveaux au bénéfice des individus pour leur permettre de reprendre un peu de maîtrise.

... Troisième question d'ordre méthodologique qui concerne la nécessité de travailler beaucoup plus qu'auparavant main dans la main entre régulateurs et acteurs. Il est indispensable dans cette matière numérique que les acteurs publics innovent, car ils n'ont pas toutes les clés de régulation de cet univers. Aussi est-il indispensable que se développent des négociations, des discussions entre le régulateur qu'est la CNIL et des responsables de traitement pour « co-construire » un certain nombre d'outils innovants de régulation.

... Je terminerai en mentionnant l'éthique. C'est d'ailleurs ce qui fait le lien entre nos deux tables rondes. La plupart des questions que nous nous posons à la CNIL (la puissance des algorithmes, l'intelligence artificielle, les robots...) est d'ordre éthique et renvoie à un choix de société. Et sur ce sujet, Henri Caillavet aurait sûrement eu un message à nous faire passer !

Tel est le panorama, brossé par Isabelle Falque-Pierrotin, de l'évolution de la CNIL, de sa création en 1978 pour protéger la vie privée des citoyens par rapport aux fichiers publics à l'ère du numérique où les données sont partout, produites par les individus et par les entreprises, utilisées par des acteurs publics et des acteurs privés, obligeant le régulateur à s'intéresser à l'usage qui est fait de ces données et non plus seulement à leur collecte. La question fondamentale que pose le « big data » n'est pas tant de changer les principes de finalité et de proportionnalité que de trouver de nouveaux outils d'encadrement.

Antoine Jardin

Ingénieur de recherche au CNRS

Spécialiste de la sociologie politique des quartiers populaires

Dans le courant de l'année 2015, la France est entrée dans une nouvelle époque. Antoine Jardin propose d'en montrer et d'en comprendre les grandes caractéristiques, ses origines et ses ramifications pour ensuite réfléchir aux enjeux essentiels qui apparaissent sur les questions de laïcité et de liberté publique ? Quelle stratégie politique à conduire, quelles décisions d'action publique à prendre, quelle forme de la parole publique à tenir, pour limiter les risques auxquels la France et les Français sont exposés et comment les valeurs de la République, au cœur de l'action et des combats d'Henri Caillavet, peuvent enrichir notre réflexion ?

Extraits :

... La société française a connu en 2015 deux attentats successifs d'une violence inégalée au cours des cinquante dernières années. Ils ont fait tomber des croyances, ébranler la confiance en notre capacité républicaine et collective à réagir face à la montée du terrorisme islamique. Il y avait eu dans les années précédentes, depuis le 11 septembre 2001, le sentiment que cette nouvelle forme de terrorisme concernait des pays qui avaient adopté une politique étrangère qui n'était pas la nôtre, que ce problème concernait les Etats-Unis principalement et avait plus sporadiquement touché la Grande-Bretagne ou l'Espagne. La France n'était plus tout à fait en état de vigilance ! Le problème qui s'est posé plus récemment à nous est la résurgence et le développement d'une nouvelle forme de terrorisme djihadiste qui a changé ses moyens d'action, ses finalités, ses stratégies d'usage en ajoutant une dimension de communication et de revendication idéologique plus puissante que par le passé.

... Cette prise de conscience ... nous l'avons tous eue le 7 janvier et le 13 novembre 2015... En réalité, les signes existaient déjà en 2012. A l'époque, la tuerie perpétrée par Mohamed Merah à Toulouse avait été peu prise au sérieux, considérée comme un fait divers, comme l'acte d'un individu isolé (un loup solitaire auto-radicalisé). L'enquête (et les événements depuis) a révélé que ce n'était pas le cas. Plusieurs éléments en attestent : des personnes, vivant sur le sol français, prêtes (pour la première fois) à tuer des individus pour ce qu'ils sont, pour leur appartenance (à l'armée française), leurs valeurs (républicaines), leurs convictions (laïcité), leur confession (la religion juive) ; des tueurs disposés à mourir l'arme à la main, à se lancer dans des attaques suicides n'ayant pas d'autre finalité que de faire un maximum de victimes ; des attaques commises par des jeunes gens nés en France, socialisés en France... Nous sommes donc confrontés aujourd'hui à la naissance de groupes terroristes djihadistes au sein du tissu social français. Ce ne sont pas des commandos étrangers. Ce sont de jeunes Français.

... Cette nouvelle forme de terrorisme pose des défis particulièrement importants. L'attaque contre la laïcité et contre la République est pensée politiquement, développée stratégiquement et participe de la communication de Daech. C'est la raison pour laquelle, après les attentats du 13 novembre, Daech a appelé ses sympathisants sur le sol français à s'en prendre aux enseignants, aux professeurs, parce

que ceux-ci sont considérés par l'Etat Islamique comme les principaux canaux de développement de la laïcité dans notre pays.

... La France est l'adversaire idéal de Daech sur le plan idéologique, Daech refusant la confrontation directe avec les Etats-Unis. Depuis plusieurs années (de nombreux textes datant des années 2000 en attestent), la France est, en effet, ciblée par Daech. C'est le pays où la population musulmane est la plus importante, dans lequel une logique de confrontation, de guerre civile pourrait amener la République française à se fragmenter, à abandonner ses idéaux, à discriminer la population musulmane. Et dans cette population musulmane marginalisée, Daech y voit ses futures recrues, ses prochains sympathisants sur le territoire français. Autant dire que la laïcité est, dès l'origine, un enjeu essentiel du développement idéologique du programme de l'Etat Islamique. Ce n'est pas un épiphénomène. Le programme de Daech est un programme de clôture idéologique complète du monde sunnite et d'affrontements violents avec tous ceux qui lui sont extérieurs...

... Un autre élément de ces enjeux est la question de la sécurité. Défendre la laïcité est une nécessité en parole et en termes de principe mais les moyens d'actions utilisées comme l'usage illimité de la violence des groupes djihadistes mettent sur la sellette la stratégie des sociétés démocratiques et mettent en doute leur capacité à défendre physiquement les personnes qui s'engagent en faveur de la laïcité et de la critique des religions. Si la liste des cibles de Daech comporte des journalistes, des dessinateurs de presse, des intellectuels, des universitaires, des policiers, des militaires... C'est pour créer la psychose, c'est pour donner le sentiment que chacun peut être atteint, c'est pour donner l'impression que les forces de sécurité n'ont pas les moyens d'assurer la protection de toutes les personnes qui s'engagent contre le programme idéologique de Daech.

... Chacun peut, donc, être une victime aléatoire ou une victime ciblée de Daech. Face à cette menace, l'un des enjeux essentiels est de ne pas laisser seule (isolée du reste du corps social) toute personne susceptible d'être ciblée par Daech. Il faut que la parole publique soit de nature à apporter un soutien et un support à ceux qui défendent la laïcité et qui critiquent le fondamentalisme et l'extrémisme religieux pour éviter que le régime de la peur voulu par Daech puisse s'enraciner dans la société française et provoquer une dérive autoritaire.

... Pointer la violence physique du terrorisme c'est bien, mais le terrorisme a pour objet de provoquer une violence morale sur la société, une violence politique, une violence instrumentale... Par conséquent face à la violence terroriste, il n'y a pas que l'enjeu de la sécurité physique des personnes et des biens, il y a aussi l'enjeu de la résilience démocratique et républicaine de la société française comme des sociétés européennes.

... C'est donc notre capacité à rester fidèle à la promesse républicaine, à ses principes, à ses modalités, qui est mise au défi par la montée de la violence terroriste. C'est notre capacité à résister aux logiques autoritaires et à la volonté d'avoir une attitude globalisante qui dénoncerait de façon homogène tous les musulmans en les assimilant à la dynamique terroriste. Ce sont des éléments qui sont déjà à l'œuvre mais qui sont difficilement gérables... Donc, une réflexion s'impose sur ce que sont nos sociétés et sur les moyens dont elles disposent pour répondre au terrorisme sur le terrain de la sécurité mais aussi sur le terrain des valeurs.

... Le terrain des valeurs est difficile et suscite de nombreux débats : débats sur le maintien des manifestations portant sur la contestation sociale au regard de l'état d'urgence, débats sur la surveillance des personnes qui sont suspectées d'appartenir à des réseaux terroristes, débats sur la surveillance vidéo en prison, débats sur les possibilités d'interception des communications... Ces débats ne sont pas des débats d'experts. Ils concernent l'ensemble de la société, ils appellent une réponse réfléchie qui doit s'inscrire sur le long terme et pas seulement sur la base d'une réaction émotionnelle immédiate aux attentats qui se sont produits.

Concluant son propos, Antoine Jardin invite à regarder lucidement le djihadisme à l'œuvre dans la société française et notamment parmi la jeunesse musulmane marginalisée. Or, rappelle-t-il, il

n'existe, dans la recherche publique française, aucune enquête sociale véritablement fiable sur les comportements et les attitudes politiques des musulmans qui vivent en France. Et en l'absence de données précises, d'enquêtes de référence, il est aisé, ajoute-t-il, de produire des données parcellaires, des interprétations tronquées, des analyses rapides... Et donc de voir un pan entier de la société resté méconnu, peu documenté par les sciences sociales et à la merci des confrontations politiques.

Confrontations qui, selon Antoine Jardin, favorisent bien souvent la dynamique identitaire au détriment d'une réflexion collective face à des enjeux qui sont malheureusement encore devant nous et ce, pendant de nombreuses années.

Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne
Vice-présidente de la Délégation aux Droits des Femmes du Sénat
Vice-présidente de l'association Egalité Laïcité Europe

Elue sénatrice de la Haute-Garonne en 2008, réélue en 2014, conseillère municipale à Blagnac après y avoir été adjointe à la culture, Françoise Laborde a été directrice d'école maternelle pendant trente ans dans l'éducation nationale. Femme engagée faisant sienne les valeurs humanistes du PRG (laïcité, liberté individuelle, émancipation, fraternité), elle a répondu spontanément à la demande de l'association Les Amis d'Henri Caillavet d'apporter un concours actif à l'organisation du colloque et d'intervenir sur le thème des libertés et des droits de l'homme dans un contexte national et international dominé par la peur.

Extraits :

... Les attentats terroristes de masse et ceux perpétrés par des loups solitaires sont autant de menaces pour notre sécurité et nos libertés, liberté d'expression, liberté de circulation. Exemple : à la suite de l'assassinat à leur domicile de deux policiers à Magnanville, il y a quelques jours, la décision a été prise d'autoriser les policiers au port d'arme en dehors de leurs heures de service. Cela n'aurait pas été possible hors état d'urgence. Quelles limites allons-nous poser à ce glissement progressif vers un monde sécuritaire ? La question est posée. La conséquence palpable de ces crises n'est-elle pas la régression des droits et la montée de la peur, du populisme et d'un repli sur soi ? Quelques exemples récents me viennent à l'esprit : la mobilisation contre la loi sur le mariage pour tous ; l'échec partiel du vote de la loi sur l'aide à mourir dans la dignité ; la laïcité devenue le jouet du clientélisme ; la montée des communautarismes et sa récupération par l'extrême-droite.

... Autre source d'inquiétude : les renoncements en matière de liberté. Je pense à l'impact de l'invasion des technologies de communication... Aucun aspect de nos vies n'échappe à l'œil de « Big Brother ». Les politiques ont la responsabilité de mettre en place des outils de régulation avec les lanceurs d'alerte et le contrôle parlementaire.

Françoise Laborde affirme que son moteur dans l'action politique est la défense de l'égalité des droits (non négociable), que son idéal est la liberté et la fraternité. Mais elle se demande comment la parlementaire qu'elle est peut continuer, dans les circonstances actuelles, à légiférer sereinement avec son groupe parlementaire, héritier de la Gauche démocratique où siégeait Henri Caillavet ?

Extraits :

... Les menaces qui pèsent sur nos sociétés sont désormais palpables. D'une part, la gravité de la crise économique qui frappe l'Europe favorise la montée des populismes et, avec elle, le recul des droits, au risque même de faire exploser l'Union européenne. D'autre part, l'intrusion du terrorisme sur notre

territoire qui incite à faire rimer liberté avec sécurité. Nous devons réagir, dans l'urgence, à des situations d'ampleur inédite, comme la crise des réfugiés et des migrants économiques. Le souci de sécurité publique pousse nos gouvernements à voter des lois d'opportunité, comme l'instauration de l'état d'urgence. Les réponses à apporter sont complexes et touchent nos droits individuels, l'éthique de l'action politique et la morale.

... Je prendrai un exemple cher à Henri Caillavet, le droit de mourir dans la dignité. Trente huit ans après qu'il ait déposé une proposition de loi visant à instaurer ce droit, le sujet est toujours douloureux. Jacques Mézard citait ici, en juin 2015, lors de l'examen de la proposition de loi sur les droits des malades et personnes en fin de vie, les mots du professeur Schwarzenberg : « la souffrance est hideuse et puisque les moyens existent de l'apaiser, il faut en user sans hésiter ». Tout était dit. Ce débat touche chacun d'entre nous. Quitter la vie est inéluctable mais le faire dans la sérénité est rendu possible par les progrès de la science. Ces questions relèvent de l'intime et transcendent les clivages politiques... Pourquoi refuser à une personne de choisir ce qui constitue une délivrance, son ultime liberté... ? Le texte soumis à notre vote en 2015 étant inabouti, j'ai dû m'y opposer et nul doute qu'Henri Caillavet aurait fait de même.

... Notre groupe parlementaire tente, à son niveau, de prendre des initiatives qui engagent notre part d'humanité vers le progrès. Ainsi, en 2012, nous avons, par exemple, fait modifier la loi bioéthique pour autoriser, sous certaines conditions, la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, estimant que les progrès apportent un potentiel thérapeutique considérable. Je pourrais aussi évoquer un sujet sur lequel je me suis exprimée au Sénat, celui des nanotechnologies et de leurs applications... Sur ce point, je le déplore, mais la législation est très en retard : pas de moratoire, pas de gouvernance sanitaire et pas déontologique mondiale. Est-ce par simple méconnaissance, attentisme, appât du gain, excès d'optimisme un peu comme pour les OGM ? Faut-il encourager, interdire, encadrer ? Le principe de précaution doit être la règle.

... L'autre outil dont dispose le parlementaire est la proposition de loi. J'évoquerai rapidement mon expérience. Face aux difficultés de la crèche Baby Loup, j'ai pris la mesure des problèmes posés par l'intrusion des revendications d'ordre personnel sur le lieu de travail. Le Haut Conseil à l'Intégration avait déjà tiré la sonnette d'alarme en 2011. La loi ne prévoyait pas, pour la garde des jeunes enfants en dehors du domicile familial, les mêmes règles de neutralité que pour les enfants plus âgés durant leur scolarité à l'école publique. Dans ce conflit du travail, il était difficile de faire valoir le règlement intérieur de la crèche qui édictait pourtant la neutralité comme principe. J'ai déposé une proposition de loi pour combler ce vide juridique, initiative qui m'a valu de recevoir le Prix 2012 de la laïcité du Comité Laïcité République, distinction qui m'avait alors été remise par Charb (dessinateur satyrique, rédacteur en chef de Charlie Hebdo, assassiné le 7 janvier 2015). Ce texte fut adopté en janvier 2012 mais dans une version fortement remaniée en commission. Je m'étais alors posée la question : fallait-il voter ce texte partiellement dénaturé ou s'opposer à ce compromis ? Par pragmatisme, j'ai opté pour la première solution et, la navette parlementaire n'étant pas terminée à ce jour, le texte n'est pas promulgué. Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Le 14 juin dernier, j'ai fait adopter lors de l'examen du projet de loi travail, un amendement donnant la possibilité aux entreprises de restreindre l'expression des convictions personnelles des salariés, sur leur lieu de travail, à condition que cela soit prévu dans leur règlement intérieur et proportionné au but recherché, à savoir la paix sociale dans l'entreprise et son bon fonctionnement.

... Ces initiatives législatives répondent à des problèmes posés par la montée des communautarismes qui ébranle notre vivre ensemble. J'ai surmonté les obstacles et les attaques personnelles, le soutien sans relâche de mes collègues parlementaires et des amis ici présents a été précieux. Cette expérience m'a aguerrie et confortée dans mes convictions politiques, républicaines et laïques. Pour moi, instaurer la neutralité de l'Etat a inscrit notre pays dans la modernité, la loi de 1905 traitant sur un pied d'égalité tous les cultes, favorisant l'émergence d'un pacte républicain égalitaire, synonyme d'émancipation de l'individu.

Pour conclure sur la question des libertés, Françoise Laborde tire un enseignement. La décision s'oppose le plus souvent à des forces de résistance au changement. Aussi les politiques doivent-ils faire montre d'audace et de volontarisme. Elle fait sienne les mots de Taslima Nasreen (femme de lettres d'origine bangladaise) prononcés en 1994 : « J'ai payé cher pour mes idées, pour avoir dit que les femmes ont droit à l'égalité et à la justice et qu'elles n'auront ni l'une ni l'autre tant que l'État ne sera pas séculier et que le droit sera un droit religieux. »

Débats (Table ronde 2)

S'adressant à la présidente de la CNIL, un participant s'interroge sur la protection des lanceurs d'alerte qui sont, à ses yeux, des défenseurs des libertés. Sont-ils utiles dans l'univers numérique, et si oui, faut-il les conforter dans leur rôle ?

Isabelle Falque-Pierrotin leur reconnaît un rôle clé dans la mesure où ils contribuent à dissiper l'opacité, à regagner de la transparence dans un univers complexe où intervient une multitude d'acteurs le plus souvent inconnus, à l'exception des grandes marques, des figures saillantes (Amazon, Google, et les autres...). Certes, il faut les protéger en tant que tels, mais ils ne doivent pas, selon elle, se substituer aux mécanismes traditionnels de remontée d'informations, c'est-à-dire aux contrepouvoirs qui existent déjà (syndicats, direction des ressources humaines dans les entreprises...).

Dans un contexte de peur dans l'hexagone lié aux attentats, une participante au colloque met l'accent sur la peur des femmes, en particulier des femmes musulmanes (dont on ne parle jamais) sur lesquelles des pressions de plus en plus fréquentes sont exercées, voire des menaces proférées sur leurs enfants, pour qu'elles portent le voile. Seules et abandonnées elles ne sont pas protégées par les lois de la République. Cette zone d'ombre du droit français comme du droit européen contribue, selon elle, à laisser s'installer une fragmentation de la société.

Dans sa réponse Antoine Jardin, tout en adhérant à ce constat, rappelle que le développement de certains groupes islamistes conduit à des revendications beaucoup plus larges que le port du voile. Une telle dynamique est politique et identitaire ; certes elle contribue à une marginalisation des femmes musulmanes, mais elle renvoie surtout à un sentiment de fierté d'appartenance religieuse, d'appartenance collective (signée par des comportements, des symboles, des marqueurs) plus fort qu'une démarche spirituelle en tant que telle. Cette situation rend, à ses yeux, difficile la défense d'un principe du libre choix et, par conséquent, l'aide qu'il conviendrait d'apporter à ces femmes vivant dans des quartiers populaires. Et Isabelle Falque-Pierrotin d'ajouter que cette logique de ghettoïsation est d'une certaine manière facilitée par Internet, les outils numériques entretenant voire amplifiant le communautarisme.

Jean-Pierre Changeux se demande quels sont les moyens dont dispose la CNIL face aux agissements des grandes puissances informatiques ? Et s'il est possible d'envisager une sorte de CNIL mondiale ?

S'agissant de la première question, la réponse adaptée se situe, selon Isabelle Falque-Pierrotin, au niveau européen et dans le cadre d'une coopération entre les Etats. L'Europe représente, pour les interlocuteurs que sont Google et Facebook, un marché de 500 millions de consommateurs qui ont des demandes à satisfaire au risque de se détourner de l'offre proposée par ces acteurs mondiaux de l'Internet. C'est la raison pour laquelle les rapports de force ont évolué favorablement. S'agissant de la seconde question, la présidente de la CNIL rappelle qu'il y a une conférence mondiale des autorités de protection des données, et que le problème est celui de savoir si l'Asie, qui prend le virage du numérique de façon vigoureuse, adoptera le modèle européen qui est structurée ou le modèle à l'anglo-saxonne qui est libéral. Et elle ajoute que l'Europe a des atouts à faire valoir à condition qu'elle parle d'une seule et même voix.

CONCLUSION DU COLLOQUE

Accueillant Jean-Michel Baylet à l'issue des travaux, Patrick Kessel rappelle que le ministre présidait encore récemment le parti des radicaux de gauche, dont le nom est associé aux grandes batailles en faveur de la République laïque et sociale. Alors que les acquis sont aujourd'hui fragilisés, il est important, souligne-t-il, de retrouver la trace des anciens et de défendre ardemment les principes fondateurs de la République : laïcité, liberté de conscience, égalité des droits et en priorité celle entre les femmes et les hommes.

Discours de Jean-Michel Baylet

Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales
Ancien président du PRG.

Un homme libre, c'est ainsi que celles et ceux qui ont connu Henri Caillavet pourraient le définir, en deux mots. Le premier renvoie à son humanisme qui s'est notamment illustré dans l'attention qu'il porta à ce que la société d'alors appelait « les déviants », car non conformes aux normes sociales de l'époque. Le second à son amour de la liberté, valeur qu'il chérissait entre toutes. Cette liberté dont il a exploré les limites, contre tous les dogmes et les préjugés, en Homme de Lumière.

Et c'est un beau symbole de voir le Palais du Luxembourg accueillir vos rencontres, à l'invitation de Françoise Laborde, sénatrice de Haute-Garonne et de Jacques Mézard, président du groupe RDSE, héritier du groupe de la Gauche démocratique, auquel appartenait Henri Caillavet.

Je n'occulte pas les années pendant lesquelles il fut un jeune député du Lot-et-Garonne particulièrement actif et alors qu'il portait déjà certains des engagements que nous lui connaissons. Ni ses expériences de jeune Ministre, dans les gouvernements de la IV^e République, et notamment celui de Pierre Mendès-France.

Mais le Sénat, dans lequel il siégea pendant 18 années, seyait particulièrement à son caractère, à son ouverture d'esprit et à son rejet du bipartisme. N'a-t-il pas écrit que la haute assemblée « était un haut-lieu de réflexion » ajoutant « personne n'agresse personne, tout est huilé, c'est une superbe mécanique, on se croirait au volant d'une voiture de grand luxe ».

Il a laissé dans ces murs le souvenir d'un parlementaire assidu, opiniâtre et travailleur. En témoigne la multitude de propositions de loi qu'il déposa, dans de nombreux domaines. Elles demeurent encore aujourd'hui d'une étonnante modernité et constituent un legs législatif d'une grande qualité. Et je n'oublie pas non plus les années 1972-1973, au cours desquelles, avec Robert Fabre, Maurice Faure et quelques autres, il contribua à créer une formation politique nouvelle, le MRG. Alors jeune militant, je me souviens, non sans émotion et avec une pointe de nostalgie, de cette période exaltante.

Et c'est bien Henri Caillavet qui, avec ces autres grandes figures tutélaires du radicalisme du sud-ouest, ont guidé mes premiers pas en politique.

De lui, il n'est pas exagéré de dire qu'il était un précurseur, un avant-gardiste. L'on y songe lorsqu'on se rappelle qu'il déposa dès 1977, une proposition de loi autorisant le droit à mourir dans la dignité, ou dès 1947, un texte autorisant l'interruption volontaire de grossesse.

Et nous connaissons tous ses PPL pour favoriser le don d'organe – Jean-Louis Touraine y est revenu – pour l'insémination artificielle, pour le divorce par consentement mutuel, ou celles visant à abroger les discriminations légales dont les homosexuels et les transsexuels faisaient l'objet.

L'association que préside Patrick Kessel, s'attache aujourd'hui à entretenir la mémoire de ce grand Radical, de ce lettré, de ce remarquable parlementaire ; et je veux rendre hommage au travail que vous effectuez.

Votre rendez-vous demeure fidèle à l'esprit d'Henri Caillavet, car à la dimension mémorielle, vous ajoutez une dimension prospective. Vous proposez d'aller plus loin, d'explorer de nouvelles formes de liberté, mais aussi d'alerter sur les atteintes qui pourraient survenir, pour la limiter, la contraindre. Ainsi, vous perpétuez ce rôle de vigie attentive de nos libertés publiques. Votre rendez-vous a permis de débattre sur plusieurs thèmes d'actualité, qui appellent une réflexion philosophique, souvent trop absente du débat politique.

Mon propos ne vise donc pas à conclure vos travaux, ni à faire office de synthèse de vos échanges. Je reviendrai simplement sur les grands combats d'Henri Caillavet et sur la façon dont ils éclairent certains de nos débats contemporains.

Ses engagements ont été nombreux durant toute sa longue carrière : Outre-mer et décolonisation, problématiques économiques et fiscales, liberté de la presse et de l'audiovisuel. Je pense également aux questions sociétales, à la bioéthique, mais aussi à ses propositions sur les institutions ou sur la construction européenne – dont il devint un fervent défenseur. Chacun de ces thèmes pourrait, à lui seul, faire l'objet d'un colloque ou de tables rondes.

Tous se nourrissent de son insatiable curiosité et ont en commun son attachement à la laïcité, au nom de laquelle il défendit l'école publique, notamment contre les lois Marie-Barangé. Françoise Laborde est revenue plus longuement sur cette valeur cardinale.

A travers ses convictions affirmées et ses engagements, se dessine une pensée qui agit telle un aiguillon, qui avait la capacité à tirer le débat vers le haut, et à aborder des contrées inexplorées. A l'heure où les qualités de gestionnaire – importantes par ailleurs – semblent être les seules requises dans la sphère politique, l'avant-gardisme d'une pensée audacieuse, parfois transgressive, manque cruellement.

Votre première table ronde proposait d'interroger sur les relations entre la sphère politique et les progrès scientifiques, nombreux ces dernières années. Nous sommes là, au cœur des grandes controverses bioéthiques, auxquelles, Jean-Pierre Changeux a ajouté les questionnements sur l'intelligence artificielle, sur l'Homme augmenté.

Je tiens à saluer l'engagement de celles et ceux qui, nombreux ici, sont favorables au droit à mourir dans la dignité. Et nous savons l'ardeur avec laquelle Henri Caillavet l'a défendu. Il fut lui-même un des fondateurs de l'ADMD qu'il présida à deux reprises, et c'est particulièrement à travers cette association qu'il continua son engagement après son départ du Sénat, en 1983.

Les Radicaux aussi ont toujours été à la pointe de ce combat et je l'ai moi-même porté lors de la campagne des primaires citoyennes, en 2011. Les clivages sur cette question douloureuse et intime dépassent le cadre des appartenances partisans. Mais Jacques Mézard, avait rappelé avec force, dans l'Hémicycle situé juste au-dessus de nous, lors de l'examen en première lecture de la proposition de loi « Claeys-Leonetti » créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, l'attachement des Radicaux à voir reconnaître, le droit de bénéficier de l'assistance médicalisée à mourir. Au nom de cette ultime liberté.

Mais vos échanges sont allés bien plus loin que le seul cadre de la fin de vie. Interrogeant jusqu'à la notion même de progrès ; dont la nouveauté n'est pas toujours un synonyme. Autant de questions

auxquelles Henri Caillavet se confronta lorsqu'il siégea au sein du Comité Consultatif National d'Éthique.

Parler d'innovations ces dernière années, ne peut occulter celles qui sont intervenues dans le numérique, dont les usages ont révolutionné nos façons de travailler, de consommer, d'échanger, de se former... En résumé, nos façons de vivre. Dans mes fonctions actuelles, je m'attache à ce qu'émerge un aménagement numérique équilibré de nos territoires. Car ces technologies peuvent, si elles sont accessibles à tous, être des vecteurs du développement économique, des supports du progrès social et d'égalité entre les Hommes et les territoires.

Cependant, cette révolution technologique vient parfois interroger le droit existant, en mettant en opposition notre héritage juridique et certaines nouvelles pratiques.

Là encore, l'actualité parlementaire montre que la puissance publique s'est saisie de ces enjeux – parmi d'autres – dans le cadre du Projet de loi pour une République numérique. Ce dernier a été adopté en première lecture au Sénat, début mai. Il aborde, notamment, la question de la publication des données publiques, le fameux « big data », mais aussi de leur commercialisation, la préservation de l'intimité de la personne ou le droit à l'oubli. L'intimité et le respect de la vie privée qui lui tenaient tant à cœur. Henri Caillavet se mobilisa donc, lorsqu'il siégea à la CNIL, contre la prolifération des fichiers, contre l'arbitraire. Son expérience et ses connaissances auraient donc pu éclairer ce débat, alors que nous avons parfois l'impression d'être débordé par l'irruption de ces technologies. N'avait-il pas déclaré : « l'informatique est vraiment un danger et une espérance [...] ajoutant : l'informatique peut favoriser la liberté, ou elle peut la confisquer. »

Madame la Présidente de la CNIL, vous avez pu nous apporter votre expertise sur ces questions et leur donner une dimension européenne, en établissant certaines comparaisons avec les pratiques en vigueur dans d'autres pays, vous qui présidez le Groupe de travail Article 29 sur la protection des données. Car c'est au niveau européen qu'une réponse forte doit s'opposer à certaines pratiques des grands groupes.

Aborder le champ des libertés et du contrôle de l'action publique ne peut enfin faire l'impasse sur l'articulation entre liberté et sécurité. Evidemment ce débat prend une acuité particulière dans le contexte actuel et alors que notre pays fait l'objet, nous le savons, d'une menace terroriste d'une ampleur inédite et alors même que ces groupes recourent à ces technologies, pour leur recrutement ou pour mener leurs funestes actions. Là encore, sa voix tant d'avocat que de parlementaire a manqué.

C'est enfin une dimension moins connue, mais toute aussi essentielle que je retiens d'Henri Caillavet : son attachement viscéral à ses territoires. Le Lot-et-Garonne, berceau familial, dans lequel il naquit et qui fut sa terre d'élection. Mais aussi et surtout les Hautes-Pyrénées, et plus précisément à Bourisp, dont il fut maire de 1959 à 1983. C'est dans ce village, dans la Vallée d'Aure qu'il trouva son havre et son refuge. Et j'ai la conviction qu'on ne peut appréhender totalement cet Homme sans s'imprégner de ce terroir dans lequel il se forma et évolua.

Au final, sa vie dessine un parcours hors du commun : résistant, avocat, parlementaire, jeune ministre, puis militant. Jalonnée de victoires, de ruptures, mais toujours faite de combats, contre l'ordre établi, contre les conservatismes. Elle est une pensée en actions tout autant que des actions nourries d'une pensée argumentée. C'est ce dialogue continu entre aspirations philosophiques et traductions politiques qui rend son héritage intellectuel si riche. Lui l'athée, lui le rationaliste, lui le Franc-maçon, comme il aimait se définir. Lui aussi, le Radical, l'authentique libéral et l'ardent républicain qui ne professait qu'une seule foi : sa foi en l'Homme.
